

Politiques de Migration de retour au Maghreb à l'aune de la globalisation : Quelques enseignements empiriques sur le retour des compétences

Dr. Aziz NAFA

Maitre de recherche au CREAD

Résumé

L'un des principaux effets du gain de la migration internationale des personnes qualifiées c'est bien le retour au pays après un séjour à l'étranger couronné par des expériences avérées, des connaissances et des idées qui peuvent contribuer considérablement au développement du pays. Néanmoins, dans le contexte actuel marqué par la globalisation, le retour s'avère, aujourd'hui, qu'une étape dans ce processus dynamique de migration et s'inscrit souvent dans la mobilité des compétences et étroitement lié à l'environnement politique du pays d'origine, portant sur la migration de retour. Cette réalité témoigne de la mobilité croissante des personnes et l'émergence du paradigme de la migration circulaire. « Le retour » définitif au pays deviendrait, alors, un concept obsolète mais affranchi par un mouvement circulatoire entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Cet article a pour objet de retracer, de façon non exhaustive, en premier, l'état de la politique de la migration de retour dans les pays du Maghreb. En second, les différentes études ayant porté sur la migration de retour dans les trois pays voisins, à savoir, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, avec une lecture critique du concept du retour.

Mots clés : Migration de retour, Maghreb, Circulation des compétences, Globalisation, Développement.

Introduction

L'un des principaux effets du gain de la migration internationale des personnes qualifiées c'est bien le retour au pays après un séjour à l'étranger couronné par des expériences avérées, des connaissances et des idées qui peuvent contribuer considérablement au développement du pays. En revanche, il est nécessaire de souligner que la notion de retour, selon les chercheurs des différentes disciplines, en sociologie, en économie, en anthropologie ou en géographie, et les organismes internationaux tels que l'OIM et l'OCDE, est considérée comme étant un concept complexe à définir et difficile à cerner quantitativement. «Le concept de retour est polysémique et qu'il dissimule une diversité de situations ; il est difficile, voire vain, de parler de retour définitif et la mesure des migrations de retour n'est pas un objectif aisé à atteindre en raison des systèmes d'enregistrement des mobilités internationales» (V. Petit 2007, 12).

Comme le mentionne cette définition, le concept dissimule une diversité de situations qui nous renvoie aux motifs de retour volontaire ou non volontaire. Selon la définition proposée par la Division des statistiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la collecte des données des statistiques sur la migration internationale (United Nations Statistics Division, 1998), les migrants de retour sont des «personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (de longue ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an». Quatre éléments sont alors à souligner dans cette définition, à savoir, le pays d'origine, le lieu de résidence à l'étranger, la durée de séjour dans ce pays de résidence et la durée de séjour dans le pays d'origine au retour. Cette définition exclut systématiquement les personnes nées à l'étranger, celles ayant adopté

la nationalité du pays hôte et les personnes ayant connu plusieurs pays d'immigration ; dans ces cas-là, les pays de départ et de destination sont différents de ceux présentés dans la définition. Selon l'OCDE (2008), le retour peut s'inscrire dans une trajectoire migratoire plus ou moins complexe, le dernier pays de résidence avant le retour ne correspond pas nécessairement au pays de destination initial et une sortie du pays d'immigration n'est pas forcément un retour dans le pays d'origine.

Le retour s'avère aujourd'hui qu'une étape dans ce processus dynamique de migration et rentre souvent dans le contexte de la migration circulaire. Dans le contexte actuel, pouvons-nous parler de retour définitif au pays d'origine ou d'un mouvement circulatoire et circulaire entre le pays d'origine et le pays d'accueil ? Tout laisse présager que la circulation serait plus adaptée. En effet, ce nouveau contexte caractérisé par le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'amélioration des moyens de transport, l'absence et la distance de la famille n'a plus donc le même sens qu'il y'a vingt à vingt-cinq années en arrière. Ainsi, pour Sylvie Mazzella (2014), le paradigme de A. Sayad «ni d'ici ni de là-bas» se substitue en «ici et là-bas». La sociologie de la double absence fait place à la sociologie de la double présence. Ceci nous ouvre un champ de recherche très intéressant et passionnant à explorer, à l'avenir, à partir d'un travail longitudinal sur notamment la diaspora d'affaires de retour au pays.

Cette problématique de retour des migrants n'a pas suscité un grand intérêt de la part de la communauté scientifique, elle a fait l'objet de très peu de travaux comparé à celle de la migration internationale. Les scientifiques se questionnaient Ils questionnaient à ces débuts essentiellement sur le retour des migrants après l'âge de la retraite et leurs conditions de vie dans le pays d'origine (Gmelch 1980). Cet intérêt

grandissant pour le développement des pays du « Sud » et la recherche des moyens pour y parvenir, laissent apparaître une multitude d'enjeux et de gains des migrants de retour pour le pays d'origine. En effet, le retour des qualifiés s'accompagne systématiquement par le transfert technologique, la transmission du savoir-faire et la diffusion d'une partie des connaissances acquises à l'étranger (Stark, Helmenstein, et Prskawetz 1997). Durant leur séjour, à l'étranger, ces personnes ont acquis de nouvelles habitudes et comportements au travail, ainsi, ayant été exposées au fonctionnement des entreprises dans d'autres contextes, elles peuvent participer à la diffusion de «bonnes pratiques» qu'elles ont pu observer (Black et al, 2003). Elles ont aussi accumulé de l'épargne qui servira, à leur retour, à l'investissement dans des projets entrepreneuriaux productifs et lorsque le contexte est favorable, de développer de nouvelles activités économiques (Mesnard 2001; Cassarino 2007, 2008).

I. Les déterminants de la migration de retour : quelques enseignements théoriques

Plusieurs aspects caractérisent la migration de retour et le choix du migrant de revenir dans son pays d'origine. Nous avons précédemment abordé quelques éléments de motivation au retour des migrants dans le pays de départ. Néanmoins, cette question mérite d'être approfondie vu la complexité des facteurs qui la caractérisent. De par les différents écrits mobilisés et consacrés à ce phénomène, nous pouvons ainsi faire une proposition sur la définition de la migration de retour, comme étant «une fin d'une mission menée dans un ou plusieurs pays étrangers qui se décide avec l'aboutissement des objectifs assignés au départ et l'intention d'en concrétiser de nouveaux au retour. Le retour pourrait être également une mise à fin décidée suite à l'échec subi pendant le séjour». Néanmoins, l'objectif et l'échec ne sont ni linéaires, ni figés dans le temps et dans l'espace. L'individu est face à des choix rationnels,

programmés, inscrits et planifiés, mais se confronte également à plusieurs autres facteurs exogènes, des situations d'imprévues, évolution du contexte du pays d'origine ou d'accueil (conjoncturelles, sociales, économiques) ou état psychologiques qui viendraient bafouer ses idées de départ. Nous pouvons ainsi, l'illustrer avec de très simples exemples pour mieux nous saisir de l'ampleur de cet acte : un étudiant qui part à l'étranger dans l'objectif de faire une formation qualifiante et gratifiante aspire, lors de son retour au pays, à occuper un poste d'emploi souhaité avec une rémunération élevée. Cependant, celui-ci se détourne de sa mission première en cours de route, pendant ou à la fin de sa formation, pour des raisons d'insertion professionnelle, de mariage dans le pays d'accueil, de migration dans un autre pays... etc. (Ali Ben-Ali et Nafa, 2015)¹.

D'autres études confirment le choix d'immigration des étudiants à la fin de leurs études à l'instar des résultats de (Cervantes et Guellec, 2002) qui observent que 88% des étudiants Chinois ayant obtenu leurs doctorats en sciences et technologies entre 1990 et 1991 dans les universités américaines et 79% des docteurs indiens, travaillaient toujours aux USA, quatre ans après l'obtention du diplôme. Le retour est donc lié non seulement aux facteurs économiques mais, il est aussi étroitement lié aux facteurs extra économiques. Quelques rares études² ont ainsi approché la problématique des indicateurs de retour, dont pour l'essentiel, ont été développés dans les paragraphes précédents, à savoir l'échec de l'expérience migratoire, l'importance du contexte, l'épargne pour investir, ou encore, l'accumulation du capital humain.

Tous ces facteurs renvoient aux motivations de retour physique et définitif de l'individu dans son pays d'origine, que ce soit pour la recherche d'une utilité marginale égale ou supérieure à celle atteinte dans le pays d'accueil, ou pour d'autres raisons extra-économiques.

Nous citerons à cet effet, «les vacances au bled » (Bidet et Wagner 2012) qui pourraient jouer un rôle très important dans la motivation de retour. Ce phénomène est cependant rarement abordé par les chercheurs, mis à part quelques travaux menés notamment par (Charbit, Hily, et Poinard 1997) qui portaient sur l'évolution des pratiques de retour temporaire des émigrés portugais à l'occasion des congés qu'ils partageaient de plus en plus entre le village d'origine et les visites dans le reste du pays. D'autres arrivent plus-tard mettant ainsi en adéquation les mouvements de retour et les visites familiales de la diaspora indienne (Goreau-Ponceaud, 2010). Ces études ont démontré que malgré leur départ, les émigrés gardent des relations intenses avec leur village d'origine (Bidet et Wagner 2012, 116). Ces études nous intéressent particulièrement, non pas uniquement, pour les migrants eux-mêmes, mais également pour la descendance des immigrants qui développent des liens avec le pays d'origine, grâce aux vacances répétées dans le village familial au pays. Ceci dénote de l'importance des vacances comme mode d'approche avec le pays et d'appartenance à la diaspora. C'est un cas de figure que nous développons dans les résultats de cette recherche. En effet, selon (Bidet et Wagner, 2012, p.117), 82% des descendants d'Algériens interrogés sont partis dans leur enfance en Algérie (dont 34% tous les ans). C'est aussi le cas de 95,1% des descendants marocains (dont 65% précisent y être allés chaque année)³.

Aussi, notre intérêt va porter sur les éléments sous-jacents à la problématique du développement entrepreneurial dans le pays d'origine. Ceci dénote l'existence d'un ensemble de facteurs juxtaposés des propositions fournies par les auteurs Cassarino (2004) et Dumont et Spielvogel (2008), ainsi que d'autres, explicitant les motifs de retour. Le migrant qualifié étant acteur, de et dans la mondialisation, se retrouve face à deux phénomènes. Le premier, la démocratisation de l'usage des TIC⁴ à tous les niveaux, lui a permis de s'inscrire et d'opérer à une échelle

globale qui ne se définit plus à partir du pays d'accueil et/ou du pays d'origine, mais à partir d'une approche transnationale et circulatoire de la migration internationale. Le deuxième, le développement de réseaux territoriaux et extraterritoriaux permettant aux membres de la communauté où qu'ils soient, d'agir et d'interagir au service du pays d'origine. Cette nouvelle réalité nous questionne concrètement sur l'actualité du concept « Migrant de retour » et sa mobilisation dans ce nouveau contexte ainsi que sur l'avènement de nouvelles approches, dédiées à la pluralité de l'organisation et actions des individus pour le développement du pays d'origine.

La littérature portant sur le gain de cerveaux pour le pays d'origine, à partir de l'accumulation du capital humain, les transferts de fonds et la migration de retour, a joué un grand rôle, que nous pourrions ainsi qualifier de capital, ayant en effet, permis de faire prévaloir un nouveau regard optimiste envers la migration comme source de développement du pays d'origine.

Cette nouvelle approche entraîne l'opinion politique des Etats émetteurs et récepteurs et des organisations internationales à renforcer leurs actions pour que la migration internationale s'appréhende par les 3 «Winners» (ou gagnants en français), les Etats hôtes, le pays d'origine et les migrants, qui bénéficient de cette migration en même temps.

Une nouvelle réalité s'ouvre à nous, comme nous l'avons souligné, la globalisation a fait du marché mondial, aujourd'hui, un marché de plus en plus segmenté et concurrentiel où la valeur ne se crée plus par l'outil mais plutôt par l'humain. Une réalité qui actionne la chasse aux cerveaux où qu'ils soient, une nouvelle ère de «Brain Drain» et la mise en débat du concept de la migration de retour. Le contexte actuel émerge une nouvelle approche de la migration des compétences et les

actions qu'ils pourraient mener en faveur du pays d'origine. Ainsi, nous partons de l'idée que l'émergence de cette nouvelle approche est marquée, plutôt, par le transnationalisme et la circulation des migrants, d'où l'importance de repositionner le concept du retour dans l'aire de la globalisation comme étant symbolique et non effectif. Il est vrai, à cet effet, que les concepts de mobilité et de circulation sont plus adaptés dans cette nouvelle réalité.

L'objet de cet article n'est pas d'en faire une analyse critique de l'évolution et de l'impact de la migration de retour sur le pays d'origine, mais de présenter les politiques adoptées pour stimuler les retours de leurs migrants et l'état des lieux, non exhaustif, des études réalisées à cet effet, dans les trois pays du Maghreb, à savoir, Maroc, Tunisie et Algérie.

II. Migration de retour au Maghreb : quelles politiques adoptées

1. Politique algérienne de la migration de retour

Les politiques migratoires mises en œuvre par l'Algérie, après son indépendance, et par la France ont subi des changements fréquents conformément aux contextes socioéconomiques et démographiques. En effet, suite à la politique d'assimilation et d'intégration des travailleurs migrants algériens dans le cadre du regroupement familial, motivée par la France d'une part, et l'organisation de la migration temporaire de travail, avant les années 1970, appliquée par l'Algérie, d'autre part, ces politiques, se sont vu orienter vers de nouveaux objectifs de part et d'autres. Ceci avait pour but de se lancer dans une nouvelle stratégie d'incitation au retour et de réinsertion des travailleurs migrants dans le marché du travail local, tout en suspendant les départs des travailleurs Algériens vers la France.

Cette nouvelle attitude vis-à-vis des migrants intervient après un besoin imminent, du côté de l'Algérie, d'une main d'œuvre qualifiée

suite au lancement des plans d'industrialisation et la nationalisation des ressources nationales. Cette stratégie n'a pu se mettre en exécution entre les deux pays qu'à l'arrivée du parti socialiste au pouvoir en France en 1981, avec lequel est négocié un retour progressif des travailleurs et la création d'un comité national de la réinsertion des nationaux résidents à l'étranger.

Cependant, cette politique a eu des résultats mitigés à cause de l'absence de cohérence entre la politique du regroupement familial et celle d'incitation au retour et ce, malgré une bonne médiatisation autour des perspectives proposées au pays d'origine et même une campagne de recrutement effectuée en France. En effet, on a enregistré qu'une faible adhésion au programme de réinsertion, soit 7200 migrants de retour seulement ont été placés dans les entreprises algériennes.

Par conséquent, dès la fin des années 1980, l'idée fondée sur un retour de la diaspora a subitement disparu de tous les discours, et la politique de l'État algérien est passée d'une politique fondée sur le retour définitif des émigrés à une politique ciblant leur mise à contribution à partir des pays d'accueil, par le biais d'une mise en réseau des compétences algériennes à l'étranger avec les résidents nationaux. Ce revirement politique tient son origine essentiellement de la migration vers l'Amérique du Nord qui était composée à 80% de hauts diplômés (ingénieurs et scientifiques).

Ce renouveau politique s'est accompagné de plusieurs dispositions politiques et juridiques qui, à première vue, manque d'orientation stratégique claire et précise destinée à la migration de retour. Mais l'analyse des textes juridiques, laisse comprendre l'existence d'un nouveau dispositif dont ces mécanismes ne sont toutefois pas centralisés mais plutôt dispersés dans les différentes missions des départements ministériels.

Ainsi, sur le plan politique, une reconnaissance de la diaspora comme partie intégrante de la population algérienne, quel que soit son statut dans le pays d'accueil, a été exprimée en substituant l'expression «Communauté Nationale à l'Étranger» à celle d'émigration, et faire attribuer aux migrants de nationalité algérienne inscrits auprès des consulats algériens, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les nationaux. «Cette reconnaissance rend possible et envisageable une participation de l'émigration autrement que par les voies traditionnelles consistant en l'envoi d'argent aux parents ou en la construction de maisons dans le village d'origine» (Hammouda, 2005).

Outre ces mesures, le retour des migrants au pays a été considéré dans les textes juridiques algériens comme un «changement de résidence» qui est accompagné par une série de droits et d'obligations. Quant-aux avantages liés au retour, ils se manifestent dans le droit de rapatrier sans aucun frais l'ensemble des biens personnels du migrant, préalablement listés et évalués ; d'importer un véhicule de tourisme d'une valeur variant en fonction du statut de l'intéressé (travailleur ou étudiant) avec exonération des droits et taxes. Le migrant peut aussi bénéficier, dans le cadre d'un transfert d'activité, de l'importation sans paiement avec dispense des formalités du contrôle du commerce extérieur, de l'ensemble de son matériel et équipement à formaliser auprès des services douaniers. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle activité autorisée, les matériels et équipements doivent avoir été rénovés et garantis par le vendeur, avec attestation jointe au dossier. En revanche, l'Algérie a conclu différents accords bilatéraux relatifs aux «retours contraints» et à la réadmission des migrants algériens.

Néanmoins, la politique de migration de retour ne doit pas se limiter aux dispositifs de changement de résidence et aux accords bilatéraux, mais elle doit plutôt être appropriée spécialement pour le

retour en incluant toutes les catégories des migrants, notamment les membres de leurs familles. D'ailleurs, cette politique a eu beaucoup de reproches, notamment de la part des demandeurs de dispense des obligations du service national, un des obstacles majeurs au retour des jeunes diplômés au pays, même en tant que vacanciers. Aussi, le manque de dispositifs modernes et efficaces pour faciliter l'investissement et alléger les tracasseries administratives afin de mobiliser utilement cette émigration. En outre, les migrants qualifiés perçus auparavant comme des «déserteurs», ayant «failli» à leur devoir national en quittant leur pays d'origine et servir un pays étranger, ont besoin d'être traités à pied d'égalité, en matière de rémunération et de conditions d'accueil, avec les coopérants étrangers appelés souvent en Algérie pour pallier à cette insuffisance de compétences. D'autant plus, cette ressource se vaut en termes de compétence et de savoir-faire, et dans certains cas, est supérieure en termes d'efficacité vu son appartenance à la société d'origine.

2. Politique tunisienne de la migration de retour

Le gouvernement Tunisien a créé deux organismes s'occupant de l'assistance au retour, en vue d'aider ses ressortissants tunisiens. Il s'agit de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) mis en activité depuis les années 1970 ainsi que l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT).

Parmi les mesures prises à cette fin, un certain nombre d'incitations d'ordre financier et social. Les avantages financiers, accordés sous certaines conditions relatives notamment à la durée de séjour, consistent en l'exonération totale des taxes douanières sur l'importation de matériel, d'outils de travail et de biens d'équipement, y compris véhicule utilitaire.

Ces prérogatives sont cumulées avec les avantages accordés par le code des investissements (1993), et sont adaptées à la nature du projet

et sa contribution à l'accroissement des exportations, au développement régional et à la modernisation agricole. Ils consistent essentiellement en des attributions fiscales et douanières. Des avantages particuliers sont accordés quand l'investissement est accompagné d'un retour définitif ou en cas de transferts en Tunisie de l'activité économique exercée à l'étranger. Sur présentation notamment du justificatif de l'exercice d'une activité à l'étranger pendant deux (02) ans, le promoteur peut bénéficier d'une dispense d'autorisation d'importation sur les machines et équipements à usage agricole, industriel ou commercial.

En outre, les tunisiens bénéficient, en cas d'un retour définitif et après un séjour variant entre un et deux ans selon l'avantage considéré, d'un octroi d'avantages douaniers pour l'importation ou l'acquisition en Tunisie des effets et du mobilier personnel ainsi que d'un moyen de transport (véhicule automobile de tourisme ou utilitaire). Ces avantages ne sont toutefois pas renouvelables.

Une autre mesure d'incitation au retour, relevant d'ordre social ou politique, consiste en le maintien de la nationalité tunisienne en cas d'acquisition d'une nationalité étrangère (article 30 du code de la nationalité). Cependant, ce droit perd sa validité lorsque le Tunisien présent à l'étranger exerce un emploi dans un service public d'un Etat étranger ou dans une armée étrangère, ou en cas de condamnation pour crimes ou délits contre la sureté intérieure ou extérieure tunisienne.

Par ailleurs, la Tunisie s'est engagée à faciliter le retour forcé (ou réadmission) dans un certain nombre de conventions internationales, multilatérales ou bilatérales. La Tunisie a ainsi approuvé les mesures prises contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, appartenant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée ; et par là, faciliter le retour des nationaux, victimes de ce trafic, autrement dit les migrations irrégulières.

Pour conclure, on admettra que sur les 3353 retours autonomes en Tunisie enregistrés entre 1999-2004, on compte une majorité de retraités suivis par les migrants saisonniers et les cadres ou techniciens contractuels ainsi que les étudiants partis poursuivre leurs études à l'étranger.

Cela montre que les efforts d'incitation au retour entrepris par l'Etat Tunisien n'ont pas suffi à attirer les migrants hautement qualifiés, qui cherchent au moins la garantie d'excellence de l'université, d'un traitement égal avec leurs homologues européens interpellés en Tunisie, et une réduction du déficit de gouvernance économique et démocratique, notamment la transparence du cadre règlementaire et l'assainissement général du climat des affaires qui constituent le principal remède pour la relance de l'investissement. En outre, le respect des libertés publiques et la garantie des droits fondamentaux sont aussi deux conditions nécessaires pour favoriser le retour.

3. Politique marocaine de la migration de retour

Les autorités marocaines ont effectué de grands efforts pour encourager le retour de la communauté marocaine à l'étranger, et ce par le biais du Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE). Pour première initiative, ce dernier a créé en 2006 un Forum International des Compétences Marocaines à l'Etranger (FINCOME) qui a pour objectif d'approfondir les liens avec les compétences marocaines établies à l'étranger en les faisant participer depuis leurs pays d'accueil ou sur place au Maroc aux programmes de développement de leur pays d'origine ; et par là, préparer leur retour futur dans des conditions favorables à une insertion productive.

D'autre part, un projet intitulé « Migration de retour : ressource pour le développement » a été initié en Février 2007 par l'Organisation

Internationale pour les Migrations (OIM) au profit du Maroc, avec la collaboration de l'Italie via la Coopération Italienne au Développement pour un budget de près de 11 millions de Dirhams. Ce projet annoncé par l'ambassade d'Italie au Maroc vise, selon celle-ci, à « améliorer la gestion des flux migratoires du Maroc vers l'Italie, en rendant l'expérience profitable aussi bien pour les émigrants que pour leur pays d'origine, tout en développant un réseau entre les entreprises, les associations et les administrations publiques marocaines et italiennes». Durant la 1^{ère} phase de ce projet, 110 migrants ont bénéficié d'une formation spécifique visant l'élaboration et le développement de leur projet migratoire. La 2^{ème} phase, quant à elle, consisterait à entamer un processus durable de mise en valeur de la migration qualifiée à travers la pérennisation de l'assistance technique donnée au groupe précurseur et le développement de synergies avec la coopération italienne décentralisée.

Le projet bénéficie de l'expérience positive de plusieurs initiatives déjà réalisées par des ONG italiennes au Maroc (Initiatives COOPI à Beni Mellal, COSPE à Khenifra et ICS à Khoribga) et souligne l'engagement croissant du gouvernement italien dans la valorisation de la migration marocaine, qui est considérée comme une priorité de la coopération entre les deux pays.

En revanche, en dépit de tous ces efforts, le retour des migrants marocains rencontre de grands obstacles, parmi eux celui de la protection sociale après le retour au Maroc. Des accords sont parfois signés pour résoudre ce problème mais sont relativement faibles ; comme pour le cas des MRE de retour des Pays Bas, où les autorités hollandaises ont travaillé à réduire le taux de participation à l'assurance sur la maladie pour les bénéficiaires des pensions hollandaises résidants au Maroc et son application avec un effet rétroactif à partir du 1^{er} Janvier 2006. La

partie Marocaine a donné, de son côté, des suggestions à son homologue hollandaise visant à préserver les droits acquis par les Marocains des Pays-Bas ayant regagné le royaume et ceux des bénéficiaires des indemnités sociales accordées par le régime hollandais et à améliorer leur situation sociale.

Certainement, la protection de la diaspora marocaine est l'une des priorités de la politique gouvernementale marocaine, toutefois, il faut garantir aussi aux MRE des droits dans leur pays d'origine pour les inciter à y retourner ; chose qui ne semble pas être appliquée au Maroc. En effet, les MRE ne possèdent pas, jusqu'à présent, d'institutions au Maroc destinées à prendre en compte leurs besoins et leurs obligations notamment vis-à-vis de leurs familles et leur donner la possibilité d'avoir des représentants librement choisis dans ces institutions, comme le note la convention des Nations Unies de 1990 sur la protection de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles ; le Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine à l'Etranger (promis par le Roi Mohamed VI dans son discours en 2005), a été néanmoins créé sous le nom « Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger ». Cette Institution consultative a été créée en décembre 2007, et constitutionalisée à l'occasion de la réforme constitutionnelle approuvée par le référendum du 1er juillet 2011. Le CCME est notamment chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques du Maroc envers ses ressortissants à l'étranger. Il a en outre, pour mission d'émettre des avis en vue de veiller à la défense des intérêts des Marocain(e)s de l'étranger à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, de renforcer leur contribution au développement économique, social et humain du pays et de consolider les rapports d'amitié et de coopération entre le Maroc et les pays de résidence, selon le CCME .

Par conséquent, malgré l'appel au retour, la diaspora marocaine n'est toujours pas attirée par un retour au pays vu les obstacles rencontrés lors de la tentative de réinsertion socio-économique au Royaume et le manque d'assistance ou d'accompagnement dans la réalisation des projets d'investissement dans le pays au retour.

En survolant les politiques mises en œuvre par les pays du Maghreb pour inciter le retour de leurs émigrants, on peut confirmer qu'il n'existe pas de politiques de migration de retour proprement dites, mais plutôt des accords bilatéraux ou des dispositifs rentrant dans le cadre du marché du travail ou du code de l'investissement. On peut constater aussi que les politiques de retours ne concernent, généralement, que les retours forcés et très peu de programmes sont axés sur la mobilité professionnelle, la circulation migratoire ou la réintégration des migrants de retour. Toutefois, même s'il existe des efforts gouvernementaux dans ce domaine, ça reste des mesures relativement marginales par rapport aux vraies incitations dont ont besoin les migrants pour revenir à leur pays d'origine et investir d'une façon productive et profitable pour leur bien-être et pour le pays.

III. Quelques enseignements empiriques sur la migration de retour des compétences au Maghreb

Il nous apparaît opportun de présenter quelques travaux menés dans les pays du Maghreb relatifs aux motifs et conditions de retour, avant de présenter les résultats de notre recherche. Il convient de rappeler que les études sur cette question portent sur des aspects plus larges de la migration de retour et ne se focalisent pas essentiellement sur l'entrepreneuriat de la diaspora dans le pays d'origine. Cette problématique est relativement récente, mais connaît une avancée considérable ces dernières années.

1. Enquête sur la migration de retour au Maroc

Au Maroc, la première étude a été réalisée par le Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED) durant la période 2003-2004 (CERED 2003)⁵. Partant d'une enquête réalisée auprès de 1467 migrants de retour dans deux localités le grand Casablanca et Souss-Massa-Draa, le CERED a pu dresser le profil démographique et socio-économique des migrants de retour, et de faire le bilan des conditions de la réinsertion professionnelle des émigrés de retour. Il est, néanmoins, important de signaler que l'enquête a touché l'ensemble des migrants de retour au Maroc et non pas uniquement ceux qui avaient un projet d'investissement. L'objectif est ainsi, de comparer les profils démographiques et socioéconomiques de cette population avec ceux de notre enquête et les résultats qui en découlent.

Il en résulte que seul 15,3% de l'ensemble des migrants sont à l'étranger dont une proportion minoritaire pour les femmes qui constituent 23,7% contre 76,7% pour les hommes. L'âge moyen se situe autour de 64 ans. Environ 87,7% sont âgés de 50 ans et plus (72,5% de 60 ans et plus et 15,2% de 50-59 ans), 6,8% sont âgés de 40-49 ans et seulement 5,5% des migrants de retour ont moins de 40 ans, mariés pour la plus grande majorité ce qui représente 93,8%. Nous verrons bien dans les résultats de notre enquête que nous présenterons dans les prochains paragraphes, que cette représentation est complètement différente de celle des entrepreneurs de la diaspora algérienne. Le dernier lieu de résidence des enquêtés est en majorité en Europe occidentale, ce qui représente 89,3% dont 73% en France. Le reste se répartit respectivement 7,2% dans les pays arabes et 3,5% dans les autres pays.

Après avoir cerné les caractéristiques sociodémographiques des individus, nous allons vérifier dans ce qui suit, l'impact économique

du retour de la diaspora marocaine en termes d'investissement, objet de notre recherche. L'étude a signalé que, outre le secteur immobilier, les investissements se concentrent sur des activités peu productives ou sur des activités à faible rendement. 26,9% des migrants de retour ont réalisé au moins un investissement au Maroc. S'agissant de leur apport économique, l'enquête souligne la part importante prise par les activités tertiaires qui concernaient 72,4% du total des projets d'investissement, suivie par les activités secondaires (15,2%) et primaires (12,4%). Par secteur d'activité et par ordre d'importance les projets concernent : le commerce (39,1%), les services (27,7%), l'agriculture (13,5%), l'industrie et l'artisanat (9,2%), les BTP (5,8%), le transport et communication (4,3%) et autres (1,5%).

A priori, ces résultats ne concordent pas du tout avec les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des entrepreneurs algériens de la diaspora. Le secteur quaternaire de production et de services est le plus représenté dans les résultats de notre enquête. Toutefois, cela nous permettra d'entrevoir dans ce qui va suivre, les facteurs de divergence entre la diaspora algérienne et la diaspora marocaine.

Afin de consolider ses relations avec sa diaspora dans le monde et la faire participer au développement du pays, le royaume marocain a créé en 2007 le Conseil de la Communauté marocaine à l'Étranger (CCME). Le discours du roi Mohamed VI du 06 novembre 2007 a confirmé la constitution de cette instance qui «(...) s'inscrit dans le cadre d'une réflexion renouvelée et traditionnelle et d'une révision profonde de la politique d'immigration, à travers l'adoption d'une stratégie globale, mettant fin au chevauchement des rôles et à la multiplicité des intervenants». (Aboussi 2013). L'objectif étant de faire de l'acteur «diaspora marocaine», un moyen de développement du pays par sa participation active.

En outre, le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger a saisi l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour l'accompagner dans la réalisation d'une étude visant à mettre en relief les pratiques en cours et les acteurs engagés dans la valorisation des compétences des MRE (Ameur 2009, p. 10)⁶. Cette étude a pour objectif l'élaboration des recommandations visant à définir une politique intégrée valorisant et optimisant la contribution des MRE au développement socio-économique du Maroc.

Cette étude financée par le Fonds propre de l'OIM a été lancée le 1 novembre 2008 et finalisée le 30 juin 2009. Elle a consisté en deux volets (Ameur 2009, p. 1) :

- L'analyse de l'expertise des MRE et l'élaboration de recommandations sur les voies de valorisation et de promotion de leurs compétences ;
- L'évaluation du portail d'échange d'expertises entre le Maroc et les MRE, dénommé Forum International des Compétences Marocaines à l'Étranger.
- En bref, le Maroc ambitionne et met en œuvre des stratégies de rapprochement et de séduction de sa diaspora pour faire bénéficier le pays de son expertise et ses compétences et pour faire de celle-ci, un acteur à part entière dans le processus de développement.

2. Enquête sur la migration de retour en Tunisie

En Tunisie, l'intérêt porté à ce sujet est plus dominant, comparativement au Maroc et à l'Algérie. Compte tenu de l'importance de la diaspora tunisienne dans le monde, son nombre et son implication dans l'économie locale, le gouvernement tunisien à travers l'organe institutionnel spécialisé dans la migration (OTE), avait lancé une

première enquête, en 1987. Cette enquête d'envergure nationale était adaptée à l'analyse des conditions de vie des migrants de retour au pays, sous le thème « Mobilité internationale de la main d'œuvre tunisienne ».

Une analyse exploratoire menée par Ben Jelili (Ben Jelili 1997) sur la base de cette enquête avait montré, dans le contexte spécifique aux Tunisiens en Europe, que le retour de migration ne se traduit pas nécessairement en raison d'un échec d'intégration dans la société d'accueil. Au contraire, la probabilité de retour est nettement plus importante pour les immigrés bien assimilés que pour ceux qui ne sont pas intégrés dans la société d'accueil. Nous ne disposons cependant d'aucune donnée chiffrée sur le profil des enquêtés, ni les raisons pour lesquelles ils sont rentrés en Tunisie et les conditions de leur retour. Toutefois, nous nous référons à l'article de (Mzali 1997) qui présente quelques très faibles et insuffisantes données chiffrées des migrants de retour en Tunisie, qui nous informent essentiellement de l'origine des provenances de ces migrants.

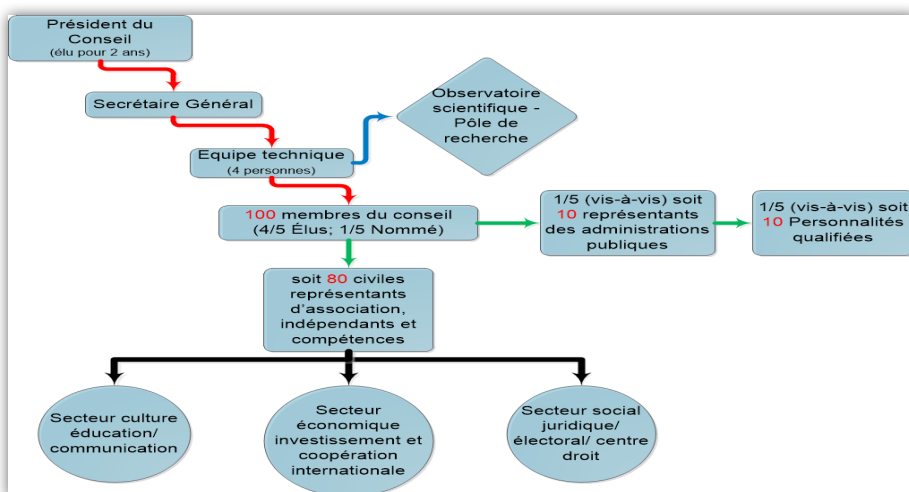
Les retours durant la période 1984-1985 sont plus importants en provenance de France ce qui représentait (36,1 % des retours) et de la Libye (32,1 %). Par ailleurs, la structure par sexe des retours est de 54,6 % ont été de sexe masculin.

Une autre enquête a été menée en juin et juillet 2013 auprès des tunisiens immigrés dans les différents pays de leur résidence, dans l'objectif de les sonder sur le projet de création d'un «Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger». Ce projet inclusif de tous ses acteurs pour la constitution d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Étranger a été souhaité et proposé afin que l'immigration des tunisiens soit encadrée et supportée dans son évolution et dans sa participation au développement du pays (Barboura 2013)⁷. Nous nous sommes intéressés à ce rapport, car en premier il dresse des synthèses qui ont pour finalités, «encourager et soutenir le développement scientifique et économique des tunisiens résidents à l'étranger et promouvoir l'investissement et les projets pour la Tunisie» comme le souligne mot à mot le rapport en question.

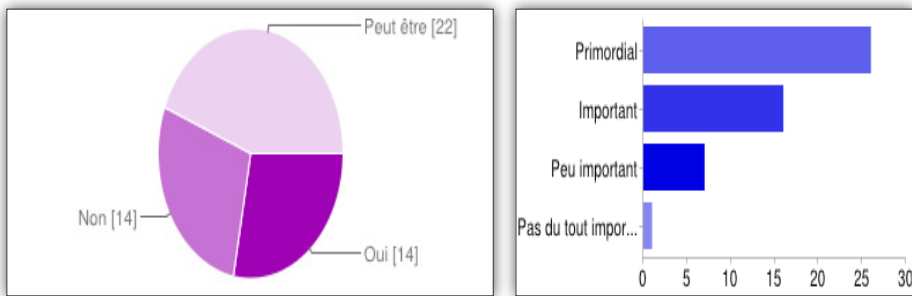
La commission économie-Investissement et développement a pour rôle ce qui suit :

- Assurer la promotion, soutenir et accompagner les actionnaires, entrepreneurs, futurs actionnaires et futurs entrepreneurs de tunisiens à l'étranger installés ou désirant s'installer en Tunisie, ainsi que tout actionnaire ou entrepreneur étranger.
- Service des actionnaires/ entrepreneurs tunisiens
- Service des actionnaires/ entrepreneurs et autres ressortissants
- Accompagnement des investisseurs tunisiens résidents à l'étranger
- Informer et orienter les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie nationale.
- Assister les porteurs de projets durant toutes les étapes, de la conception jusqu'à la réalisation de leur investissement.

Ces quelques éléments du rapport montrent bien l'intérêt que les autorités tunisiennes portent à leur diaspora d'affaires. L'objectif étant d'augmenter son attractivité territoriale aux investissements des entrepreneurs de la diaspora. Ci-dessous proposition de l'organigramme du haut conseil :



En second, nous nous intéressons à ce rapport, car en effet, il présente quelques résultats de l'enquête par questionnaire⁸ diffusé auprès de la diaspora tunisienne, notamment sur la question de la «migration de retour».



Envisagez-vous un retour définitif ? Est-ce que vos enfants maintiennent un lien régulier avec la Tunisie ?

Cette enquête ne nous éclaire pas véritablement sur la question du retour et pas du tout sur l'investissement et l'entrepreneuriat de la diaspora en Tunisie. Toutefois, il est intéressant de savoir que l'État tunisien mise, pour les années futures, sur sa diaspora pour le développement du pays d'origine, en créant un trait d'union, une structure fédératrice des tunisiens à l'étranger qui aura pour mission d'être à leur écoute et de les sensibiliser pour soutenir et porter main forte au pays d'origine.

3. Enquête sur la migration de retour en Algérie

La production statistique sur la migration est peu développée en Algérie contrairement à d'autres pays de la région. L'Office National de la Statistique (ONS) algérien a intégré pour la première fois en 2008, lors du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), un volet spécial contenant plusieurs variables et permettant de mesurer l'émigration. Cela «atteste d'un regain d'intérêt pour ce phénomène longtemps ignoré ne serait-ce qu'à travers les

projections démographiques qui sont réalisées sous l'hypothèse d'un solde migratoire nul » (Hammouda 2009). Une première tentative pour dresser le profil des migrants de retour s'est faite sur la base du traitement des données du RGPH de 1998. Elle repose sur la définition du lieu de résidence antérieure à l'étranger (relevé dans le RGPH de 1987) et le lieu de résidence actuelle en Algérie (RGPH 1988) dans le but de cerner le changement de résidence. À ces deux variables, la nationalité actuelle a été introduite, c'est ainsi qu'un effectif de 29.863 résidents algériens de retour au pays a été dénombré, qui déclarent être de nationalité algérienne en 1998 et ayant résidé à l'étranger en 1987 dont près de 80% viennent de l'Europe (Musette 2006) .

Cette étude a permis de dresser un état des lieux de la migration de retour en présentant des profils de migrants de retour. Seulement, à la différence du Maroc, cette étude ne nous permet pas de visualiser comment s'est opérée la transition professionnelle de ces migrants de retour. Ce type de construction à caractère transversal occulte beaucoup d'informations, notamment, celles qui portent sur les motifs de retour et la trajectoire de leur réinsertion professionnelle comme salariés ou entrepreneurs.

Les données sociodémographiques de cette enquête nous révèlent qu'il y a une forte dominance des hommes (67%) qui sont retournés en Algérie contre 33% de femmes. Quant à l'âge moyen des migrants de retour, montre (tout comme l'étude réalisée au Maroc) la prédominance des plus de 60 ans. Cette réalité nous confirme que la migration de retour pour cette époque concerne plus la catégorie des retraités. L'élément intéressant toutefois à souligner dans cette enquête, est que le segment des Algériens nés à l'étranger (24.2%) est d'une moyenne d'âge de 26 ans avec une représentation de 55% de célibataires, contre 14% de mariés. A l'inverse, la moyenne d'âge de ceux qui sont nés en Algérie est de 46 ans avec un taux de 14% pour les célibataires et

de 80% pour les mariés. Concernant leur situation socioéconomique, les migrants de retour optent plutôt pour le salariat et en grande partie à plus de 60%, exercent dans l'administration publique. On distingue en revanche que seuls 15% parmi eux sont dans le commerce. Cette enquête est intéressante dans la mesure où elle représente une première base de comparaison avec les résultats de notre enquête pour ce qui concerne les aspects sociodémographiques. Toutefois, elle présente des limites vis-à-vis de notre recherche, puisqu'elle ne renseigne pas sur les aspects économiques de cette migration de retour, tels les secteurs investis, les emplois créés, ... etc.

En outre, de rares enquêtes académiques ont été réalisées portant essentiellement sur la migration de retour des entrepreneurs algériens de la diaspora. Nous citerons à cet effet, trois travaux essentiels. En premier, les travaux de Santelli (2010) qui s'intéressent aux entrepreneurs de la diaspora algérienne. L'enquête comporte vingt-trois entretiens biographiques réalisés auprès de descendants d'immigrés algériens âgés de 30 à 55 ans. L'étude a fait l'objet d'analyse sociologique des parcours des entrepreneurs. En second, des travaux semblables ont été réalisés de 2001 à 2008 par Mohamed Madoui (2012) auprès des entrepreneurs algériens en France et en Algérie. Cette enquête a porté sur cinq entretiens effectués auprès des entrepreneurs algériens de la diaspora. Enfin, deux enquêtes (qualitative et quantitative) menées auprès d'un échantillon de 174 entrepreneurs de la diaspora algérienne (A. Nafa, 2015). Les résultats laissent apparaître la présence d'une population plutôt jeune dont la plus grande majorité a moins de 45 ans. Des entrepreneurs hautement qualifiés diplômés à plus 80% en troisième cycle. Il est aussi important de souligner une forte présence d'ingénieurs formés dans les grandes écoles en France, notamment, dans l'ingénierie informatique, ce qui expliquerait la prédominance des investissements

dans le secteur des TIC. Les résultats de l'enquête, d'Aziz Nafa, fait apparaître une prédominance du secteur tertiaire avec 65% des projets réalisés, suivi du secteur quaternaire avec 28% et, en troisième position, le secteur secondaire qui regroupe 7% de l'ensemble. Les activités sont diverses et variées. Toutefois, il est à relever une prédominance du secteur de l'informatique et des Technologies de l'information et de la communication avec un taux de 28%, suivi du secteur du conseil aux entreprises avec un taux similaire. La prédominance que nous venons de constater est justifiée par la formation de base des personnes enquêtées dominée par les sciences économiques, de gestion et l'informatique ainsi que par leur expérience professionnelle avérée, dans ces domaines d'activités, dans le pays d'adoption.

L'enquête sur la diaspora d'affaires algérienne (Nafa, 2015) met en relief le caractère transnational des entrepreneurs, plus de 25 % sont entrepreneurs en Algérie et dans le pays d'accueil, oscillant entre « Ici » et « Là-bas », passant, ainsi, de la double absence (Sayad, 1977) à la double présence (Mazzella, 2014). Les résultats de cette recherche, cautionnent cette nouvelle réalité fondée non pas par une migration de retour physique et définitif, mais plutôt, par une approche circulatoire et transnationale.

Ces travaux résultants des enquêtes qualitatives constituent une première ébauche sur la diaspora algérienne et l'entrepreneuriat dans le pays d'origine. L'analyse sociologique des parcours des entrepreneurs a permis de comprendre notamment, de par la trajectoire des interviewés, les raisons qui ont motivé ces jeunes entrepreneurs issus de l'immigration, d'entreprendre dans leurs pays d'origine et de dégager des typologies des acteurs en fonction des caractéristiques intrinsèques à leurs parcours, liens avec le pays d'origine, expérience professionnelle et le milieu dans lequel ils ont évolué.

Conclusion

Ce travail de recherche nous a permis de dégager deux points fondamentaux y afférant à la migration de retour au Maghreb. En premier, les politiques mises en œuvre par les pays du Maghreb pour stimuler le retour de leurs émigrants, restent insuffisantes. Nous pouvons ainsi souligner la quasi-absence de politiques de migration de retour proprement dites. Il s'agirait plutôt d'accords bilatéraux ou des dispositifs rentrant dans le cadre du marché du travail ou du code de l'investissement. Comme nous l'avons précédemment mentionné, les politiques de retour ne concernent souvent que les retours forcés et très peu de programmes sont axés sur la mobilité professionnelle, la circulation migratoire ou la réintégration des migrants de retour. Même si des efforts ont été fournis dans les trois pays du Maghreb, cela reste des mesures relativement marginales par rapport aux vraies incitations dont ont besoin les migrants pour revenir à leur pays d'origine et investir d'une façon productive et profitable pour leur bien-être et pour le développement du pays.

Le second point important, cette recherche a permis de retracer les différentes études et travaux sur la migration de retour qui ont été réalisés sur le Maghreb. Force est de constater que ces dernières années, les pays du Maghreb, notamment le Maroc, expriment un intérêt de plus en plus important à l'égard de la diaspora. Nous pouvons également souligner, que ces dernières études menées sur le Maghreb, révèlent l'existence d'un changement considérable au niveau des profils des personnes de retour, nous passons ainsi d'un retour tardif après la retraite, à un retour précoce pour développer des activités économiques.

En parallèle, sur le plan académique, la nouvelle littérature met l'accent sur le rapport migration internationale des compétences et le développement économique du pays d'origine. L'émergence des TIC

a permis de repenser le concept de migration de retour et mettre ainsi, celui de la diaspora comme « idéalement adapté au nouveau contexte de la migration internationale et les effets sur le développement du pays d'origine ». Les diasporas d'affaires, scientifiques et techniques semblent être un facteur indéniable pour le développement du pays d'origine, sans le retour physique et définitif au pays. Les diasporas, s'organisent en réseaux, elles sont transnationales et circulatoires et elles sont interconnectées entre elles à l'échelle globale et avec d'autres réseaux du pays d'origine.

En revanche, l'idée sous-jacente est que cette interconnexion avec le pays d'origine dépend énormément de la nature de l'environnement politique, social et économique du pays.

Références

1. Résultats du projet « Tassili » mené conjointement par le centre de recherche CREAD à Alger (Algérie) et l'école ENSTA-Bretagne à Brest (France) de 2011 à 2014, sous la direction respective de Mohamed Benguerna et Linda Gardelle. Le projet a porté sur « les trajectoires des ingénieurs maghrébins (Tunisie, Algérie et Maroc) diplômés de grandes écoles en France : entre 1995 et 2015 ». Les résultats montrent clairement que les intentions de retour des étudiants ingénieurs lors de leur arrivée en France étaient de plus de 75 %. En revanche, à la fin de leur cursus, les chiffres s'inversent puisque seuls moins de 25% ont l'intention de revenir au pays. Deux enquêtes ont été alors réalisées. (1) 167 questionnaires ont été reçus, dont 158 valides. Il se composait de 40 questions et respectait l'anonymat des répondants. (2) Quarante-trois entretiens ont été réalisés, en 2011 et 2012, auprès d'élèves maghrébins actuellement en formation en écoles d'ingénieurs en France et auprès d'ingénieurs diplômés de grandes écoles françaises originaires du Maghreb (ayant passé leur Bac en Algérie, Tunisie, ou Maroc). Ces entretiens ont systématiquement été recentrés sur trois thèmes discursifs: le parcours (itinéraire scolaire, les motivations à suivre des études d'ingénieur, les motivations à partir, le départ), le ressenti sur la situation vécue en France (à l'école, le contexte social et politique, les liens sociaux noués,...) et l'après-formation (en termes de projection pour les élèves et en termes de réalisation pour les diplômés : carrière, choix, préférences, en particulier en matière de pays d'installation).
2. Les principaux travaux que nous pouvons citer ayant porté sur les indicateurs de la migration de retour, nous avons en premier, ceux de J.P.Cassarino (2004) qui mobilise cinq approches : (i) l'approche néoclassique ; (ii) les New Economic Labour Migration (NELM) ; (iii) l'approche structurelle ; (iv) l'approche transnationale ; et (v) la théorie du réseau social et la migration de retour. En second, ceux de J.C. Dumont et G. Spielvogel (2008) qui distinguent cinq principaux déterminants, à savoir : (i) l'échec migratoire et importance du contexte macroéconomique ; (ii) la préférence pour la consommation dans le pays d'origine ; (iii) épargner pour investir ; (iv) accumulation du capital humain ; et (v) migration circulaire ou répétitive.
3. Résultats tirés d'un traitement de l'enquête INED/INSEE : Trajectoires et Origines (TeO) – version réduite (2008) : <http://teo.site.ined.fr/en/>.
4. Technologies de l'information et de la communication
5. Pour davantage de détails sur l'enquête et ses résultats, voir: http://www.hcp.ma/Enquete-de-2003-2004-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-resident-a-l-etranger_a101.html.
6. Ce rapport a été commandité par M. Mohammed Ameer, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.

7. Ce rapport a été réalisé dans le cadre du projet de création d'un Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger. Il reprend une synthèse de tous les travaux réalisés à ce sujet, un benchmark sur les expériences des pays où cette initiative a été mise en place par la Turquie, l'Inde, la Roumanie, l'Italie et autres. Il a pour mission également de restituer les résultats de l'enquête qui a été menée auprès des résidents tunisiens à l'étranger dans les différents pays d'immigration.
8. Lien de l'enquête par questionnaire : www.majlesna.org/umfrage
9. Migrations méditerranéennes rapport carim 2009. Algérie : la dimension démographique et économique des migrations. Nacer-Eddine Hammouda. P. 39.

Bibliographie :

1. Aboussi, Mourad. 2013. «Les politiques de connexion avec la diaspora marocaine». *Hommes & Migrations*, no 1303: 119-27.
2. Ali Ben-Ali, A, et Aziz Nafa. 2015. «Les identités professionnelles des ingénieurs maghrébins formés dans les grandes écoles françaises». In *Trajectoires des ingénieurs des grandes écoles françaises*, PubliSud. France: L. Gardelle et M. Benguerna.
3. Ameur, Mohammed. 2009. «Etude sur la contribution des Marocains Résidant à l'Etranger au développement économique et social du Maroc». Etude. Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger et OIM.
4. Barboura, Itidel. 2013. «Rapport des travaux sur le Conseil des Tunisiens à l'Etranger». *Madjlisna.org*.
5. Ben Jelili, Riadh. 1997. «Assimilation sociale des immigrants tunisiens en europe et décision de migration de retour». *Revue région et développement*, no N°6.
6. Bidet, Jennifer, et Lauren Wagner. 2012. « Vacances au bled et appartenances diasporiques des descendants d'immigrés algériens et marocains en France ». In *Diaspora*, Ecole Normal Supérieur de Lyon, 23:113-30. France: Tracés.
7. Black, R, R King, et R Tiemoko. 2003. « Migration, Return and Small Enterprise Development in Ghana: a Route out of Poverty? » *Sussex Migration Working Paper n 9*, Sussex: Centre for Migration Research.
8. Cassarino, Jean-Pierre. 2007. « Migrants de Retour au Maghreb: Réintégration et Enjeux de développement ». Rapport général. Maghreb: Robert Schuman Institute For Advanced Studies.
9. MIREM Florence, «Return Migrants to the Maghreb: Reintegration and Development Challenges». Analytical Report, MIREM-AR 2008/04. European University Institute.

10. CERED. 2003. « Enquête sur la migration de retour des Marocains résidant à l'étranger ». http://www.hcp.ma/Enquete-de-2003-2004-sur-la-migration-de-retour-des-Marocains-residant-a-l-etranger_a101.html.
11. Cervantes, M, et D Guellec. 2002. « The Brain Drain, Old Myths New Realities ». OCDE.
12. Charbit, Yves, Marie-Antoinette Hily, et Poinard Poinard. 1997. « Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine ». Revue européenne des migrations internationales 13 (3): 276-78.
13. Dumont, Jean-Christophe, et Gilles Spielvogel. 2008. « Les migrations de retour: un nouveau regard ». Perspectives des migrations internationales, 181-246.
14. Gmelch, G. 1980. « Return Migration ». Annual Review of Anthropology 9: 135-59.
15. Goreau-Ponceaud, Anthony. 2010. « Le tourisme de et en diaspora. Quand les indiens prennent possession du monde. In mondes du tourisme "Mondes du tourisme - n°2 - Vers une théorisation de l'approche géographique du tourisme" », décembre, 17 pages.
16. Hammouda, Nacer-Eddine. 2009. « Algérie : la dimension démographique et économique des migrations ». Rapport CARIM.
17. Madoui, Mohamed. 2012. Entreprises et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration : Essai de sociologie économique. Karthala.
18. Mazzella, Sylvie. 2014. Sociologie des Migrations. Que sais-je. Presses Universitaires de France.
19. Mesnard, A. 2001. « Temporary Migration and Intergenerational Mobility ». Louvain Economique Review 67 (1): 59-88.
20. Musette, Mohamed Saib. 2006. « Statistiques sur les migrants de retour en Algérie ». In Mirem Projet Migration de Retour au Maghreb, Robert Schuman Centre.
21. Mzali, Hassen. 1997. « MARCHÉ DU TRAVAIL, MIGRATIONS INTERNES ET INTERNATIONALES EN TUNISIE ». Revue région et développement, no 6: 151-83.
22. Nafa, Aziz. 2015. « Role de la diaspora algérienne dans le développement de l'entrepreneuriat et le transfert de la connaissance ». Thèse de doctorat en sociologie, Marseille: Aix-Marseille.
23. Petit, Véronique. 2007. Migrations internationales de retour et pays d'origine. CEPED. Paris: Véronique PETIT.

Politiques de Migration de retour au Maghreb à l'aune de la globalisation

24. Santelli, Emmanuelle. 2010. « Entre ici et là-bas: les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne de France ». *Sociologie* 1 (3): 393-411.
25. Sayad, Abdelmalek. 1977. « les trois ages de l'émigration algérienne en France. » *Actes de la recherche en sciences sociales* 15 (Sociologie du mandarinat): 59-79.
26. Stark, O, C Helmenstein, et A Prskawetz. 1997. « A brain gain with a brain drain ». *Economics Letters* 55: 227-34.